

ELECTIONS SENATORIALES

--

Conseil Municipal du 5 juin 2026

Liste des délibérations

N° Délibération	Date	Objet	Vote
20260605_01	05/06/2026	Élection des délégués et suppléants aux élections sénatoriales (communes de moins de 1 000 habitants)	En exercice : 14 Présents : 13 Votants : 14 Absents : 1 Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0 Envoi en Préfecture le 05/06/2026 - AR reçu le 05/06/2026 Liste des délibérations et délibérations publiées sur le site de la Mairie https://www.saintamansdescots.fr le 10/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS-DES-CÔTS

Séance du 5 juin 2026

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15

-En exercice : 14

-Présents : 13

-Votants : 14

-Absents : 1

Date de convocation :

12 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

Étaient présents : M. Frédéric BARTHE, M. Sébastien CAZES, Mme Colette CONSTANT, Mme Sylvie DAMOURS, Mme Annie MARCILHAC, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, Mme Françoise PEGORIER, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD, Mme Sylvie VAYSSADE, M. Gilbert VAYSSIÈRE.

Absents excusés : Mme Nadia ABBAZ

Procurations : Mme Nadia ABBAZ donne procuration à M. Jean MARTY

Mme Sylvie DAMOURS a été élue secrétaire de séance.

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Mme Martine SEGARD

M. Gilbert VAYSSIÈRE

M. Frédéric BARTHE

M. Jean MARTY

La présidence du bureau est assurée par le Maire.

b) Les candidatures enregistrées :

Candidats pour être délégués : M. Christian CAGNAC, M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Françoise PEGORIER

Candidats pour être suppléants : M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD, M. Jean MARTY

M. le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Le Maire indique que doivent être élus trois délégués et trois suppléants.

Objet :

Election des délégués et suppléants aux élections sénatoriales (Communes de moins de 1000 habitants)

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 5 juin 2026.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

c) Élection des délégués

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. Christian CAGNAC : 14 voix
- M. Gilbert VAYSSIÈRE : 14 voix
- Mme Françoise PEGORIER : 12 voix
- Mme Martine SEGARD : 1 voix

M. Christian CAGNAC, M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Françoise PEGORIER ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

d) Élection des suppléants

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

NB : la même démarche est conduite pour l'élection des suppléants.

- M. Jean MARTY : 14 voix
- Mme Martine SEGARD : 13 voix
- M. Christian POUGET : 13 voix
- Mme Colette CONSTANT : 1 voix
- Mme Annie MARCILHAC : 1 voix

M. Jean MARTY, Mme Martine SEGARD et M. Christian POUGET ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
M. Christian CAGNAC

La secrétaire de séance,
Mme Sylvie DAMOURS

